



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
6 octobre 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-septième session
Point 116 c) de l'ordre du jour
Élections aux sièges devenus vacants dans les organes
principaux : élection d'un membre de la Cour
internationale de Justice

Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année

Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice : candidats présentés par les groupes nationaux

Note du Secrétaire général

1. Dans une communication datée du 28 juin 2022, adressée au nom du Secrétaire général aux groupes nationaux des États parties au Statut de la Cour internationale de Justice, l'attention des destinataires a été appelée sur le siège devenu vacant à la Cour par suite du décès du juge Antônio Augusto Cançado Trindade (Brésil) survenu le 29 mai 2022.
2. Conformément aux dispositions du Statut de la Cour, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, durant la soixante-dix-septième session de l'Assemblée, éliront un juge pour la durée restante du mandat du juge Cançado Trindade, qui expirera le 5 février 2027. Les groupes nationaux ont donc été invités à présenter au Secrétaire général, le 28 septembre 2022 au plus tard, la candidature de personnes en situation de remplir les fonctions de membres de la Cour, comme le prévoit le paragraphe 5 de l'article 1 du Statut de la Cour.
3. Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, conformément à l'article 7 du Statut de la Cour, la liste alphabétique des candidats désignés par les groupes nationaux (voir annexe).
4. La composition de la Cour et la procédure de vote à suivre à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité sont exposées dans un mémorandum du Secrétaire général publié sous la cote [A/77/481-S/2022/722](#). Les curricula vitae des candidats figurent dans le document [A/77/483-S/2022/724](#).



Annexe

Candidats présentés par les groupes nationaux

<i>Nom et nationalité</i>	<i>Groupe national ayant présenté la candidature</i>
Brant, Leonardo Nemer Caldeira (Brésil)	Brésil
	Malte
	Pérou
	Portugal
	Singapour
	Türkiye
	Brésil
Casella, Paulo Borba (Brésil)	Brésil
	Argentine
	Autriche
	Colombie
	Espagne
	Estonie
	Estonie
	Finlande
	France
	Grèce
	Guatemala
	Hongrie
	Italie
	Lettonie
	Pays-Bas
Slovaquie	
Slovénie	
Suède	
Tchéquie	